

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 5 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 5 juin 2017, à 19h00, à la salle Ovide-Dagenais, 25 rue Taylor, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Est absent : monsieur le conseiller Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt-cinq (25) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2017-06-174

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2017-06-175

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017.

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt de la lettre du 24 mai 2017 de Tourisme Cantons de l'Est concernant la réception de la Ville au titre de « Cœur villageois ».

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Bob Calvez: Demande l'installation d'un lecteur de vitesse sur la rue Bondville, entre les rues Montagne et Centre. Le maire prend acte de la demande.

Lyla Wilson : Demande s'il existe un plan régissant la réfection et l'entretien de rues et chemins municipaux. Le maire et le conseiller Myles répondent par l'affirmative.

Elizabeth Dupéré : Demande à la Ville d'exercer un plus grand contrôle sur l'aménagement des commerces à l'entrée de la sortie 90. Le maire prend acte de la demande.

Ron Glow : Demande à la Ville de faire des aménagements particuliers sur le chemin de la Pointe-Fisher. Le maire prend acte de la demande.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant l'installation de barrières à sédiments. Le maire s'engage à en faire le suivi.

James Wilkins : Demande au Conseil de voir à l'installation de bouées sur le lac Brome. Le maire prend acte de la demande.

Stanley Neal : Demande des précisions concernant un dossier à l'ordre du jour ainsi que concernant la répartition du fardeau fiscal découlant des travaux sur la rue Victoria. Le maire donne les précisions demandées.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2017-06-176

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : 514 302,81 \$;
- Comptes à payer : 675 504,76 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2017-06-177

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense **19 830,11 \$**, taxes incluses, à **David Leslie**, architecte, pour l'esquisse pour une nouvelle caserne de pompier;

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 701 873 \$** à titre de paiement par la Ville pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017;

QUE le Conseil autorise le paiement de cette somme au ministre des Finances selon les modalités suivantes :

- un (1) chèque au montant de 850 937 \$, à titre de premier versement, le chèque devant être émis au plus tard le 30 juin 2017;
- un (1) chèque au montant de 850 936 \$, à titre de deuxième versement, le chèque devant être émis au plus tard le 31 octobre 2017.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2017-06-178

4.1.3.1 AO 2017-05 – Pompage, déshydratation, etc. boues – Contrat

ATTENDU l'Appel d'offres public AO 2017-05 pour des services de Pompage, déshydratation, etc. boues;

ATTENDU QUE la Ville recevait les deux soumissions suivantes :

| <i>Soumissionnaire</i> | <i>Montant (taxes incluses)</i> |
|---|-------------------------------------|
| Neault solutions environnementales | 176 337,16 \$ |
| Revolution Solutions Environmental LP (Terrapure) | 157 975,65 \$ |

ATTENDU QUE chaque soumission est conforme mais que les montants de ces soumissions sont très largement supérieurs à l'estimé budgétaire pour cet appel d'offres;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil n'accorde aucun contrat à cette date, se réservant cependant le droit d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire conforme à l'intérieur du délai prévu à cette fin au devis de l'appel d'offres.

ADOPTÉ

2017-06-179

4.1.3.2 Concession Plage Douglass – Mandat de signature

ATTENDU la recommandation de la directrice de Loisirs et Services communautaires concernant un projet d'exploitation et d'opération d'un casse-croûte ainsi que la location de kayaks, à la plage Douglass, pour la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de l'entente prévue à cet effet et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente concernant le projet d'exploitation et d'opération d'un casse-croûte ainsi que la location de kayaks, à la plage Douglass, pour la saison estivale 2017.

ADOPTÉ

2017-06-180

4.1.3.3 Services d'inspecteur municipal

ATTENDU le surplus de travail au service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement;

ATTENDU l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 2 et 3 du *Règlement 569 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité*;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la « Convention pour les services de permis et d'inspection » intervenue ou à intervenir avec la firme GESTIM Inc.;
- QUE les charges et pouvoirs d'inspection de monsieur François Lapointe soient effectifs en date de son entrée en fonction, le 15 juin 2017, jusqu'au 15 septembre 2017;
- QUE le Conseil autorise le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ayant pour objet l'embauche de toute personne pour combler les besoins temporaires en personnel d'inspection dudit service;
- QUE toute personne ainsi embauchée soit investie des mêmes charges et pouvoirs d'inspection que ceux prévus pour madame Edwards, monsieur Sultana et monsieur Cioc à la résolution 2014-07-230.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2017-06-181

4.1.4.1 Coordonnateur des travaux publics – Mutation de poste

- ATTENDU les résolutions 2016-09-291 et 2016-09-300;
- ATTENDU la lettre d'entente entre la Ville et le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome concernant la création dudit poste;
- ATTENDU la convention collective entre la Ville et ce même syndicat;
- ATTENDU QU' il est souhaitable d'abolir ce poste de « coordonnateur au service des Travaux publics » et de créer un deuxième poste de « chargé de projets -- Travaux publics et services techniques »;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil autorise l'abolition du poste de « Coordonnateur au service des Travaux publics » et la création d'un deuxième poste de « chargé de projets --Travaux publics et services techniques », conformément à la lettre d'entente

ainsi qu'à la convention collective intervenues entre la Ville et le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome;

QUE monsieur Jonathan Simard soit muté de son poste actuel de « Coordonnateur au service des Travaux publics » au nouveau poste non syndiqué de « chargé de projets – Travaux publics et services techniques »;

QUE cette mutation entraîne une modification sur la rémunération du nouveau poste, tel que recommandé par le directeur général, monsieur Gilbert Arel;

QUE l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2017-06-182

4.1.5.1 Dossier de Cour # 460-22-005488-168

ATTENDU le dossier de Cour # 460-22-005488-168;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, l'émission d'un chèque **4 500 \$** à l'ordre de **Desjardins Assurances Générales Inc.** en règlement hors-cour du dossier.

ADOPTÉ

2017-06-183

4.1.5.2 Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE Ville de Lac-Brome approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE Ville de Lac Brome s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement concernant la circulation et le stationnement – Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement modifiant le Règlement 545 concernant la circulation et le stationnement.

4.2.2 Règlement rémunération du personnel électoral – Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement remplaçant et abrogeant le Règlement 605 fixant la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire de la ville.

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2017-06-184

5.3.1 Chemin Howard – Lot 5 883 720, Zone ID-18-G6

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une résidence ainsi qu'un garage détaché;

ATTENDU la résolution 17-053 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une résidence ainsi qu'un garage détaché au Chemin Howard – Lot 5 883 720, zone ID-18-G6.

ADOPTÉ

2017-06-185

5.3.2 Chemin de Knowlton – Lot 6 071 321, Zone UC-2-N3

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'une résidence;

ATTENDU la résolution 17-054 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'une résidence au Chemin de Knowlton – Lot 6 071 321, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2017-06-186

5.3.3 122, rue Victoria – Lot 4 266 455, Zone URA-20-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une clôture en façade du terrain;

ATTENDU la résolution 17-055 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une clôture en façade du terrain au 122, rue Victoria – Lot 4 266 455, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2017-06-187

5.3.4 15, rue Lynch – Lot 4 266 454, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une clôture sur le côté droit du terrain;

ATTENDU la résolution 17-056 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une clôture sur le côté droit du terrain au 15, rue Lynch – Lot 4 266 454, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2017-06-188

5.3.5 21, rue Warren – Lot 4 266 484, Zone URA-12-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une clôture sur deux côtés du terrain;

ATTENDU la résolution 17-057 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une clôture sur deux côtés du terrain au 21, rue Warren – Lot 4 266 484, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2017-06-189

5.3.6 11, chemin Lakeside – Lot 4 266 260, Zone UCV-5-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à modifier l'enseigne perpendiculaire existante et à ajouter une enseigne à plat;

ATTENDU la résolution 17-058 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à modifier l'enseigne perpendiculaire existante et à ajouter une enseigne à plat au 11, chemin Lakeside – Lot 4 266 260, zone UCV-5-K15.

ADOPTÉ

2017-06-190

5.3.7 1061, chemin de Knowlton – Lot 5 644 954, Zone UC-2-N3

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer deux enseignes à plat;

ATTENDU la résolution 17-059 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer deux enseignes à plat au 1061, chemin de Knowlton – Lot 5 644 954, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2017-06-191

5.3.8 500, chemin de Knowlton – Lot 4 571 337, Zone UC-5-L14

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution 17-060 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une enseigne sur poteau au 500, chemin de Knowlton – Lot 4 571 337, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2017-06-192

5.3.9 476-478, chemin de Knowlton – Lot 5 645 841, Zone UC-5-L14

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer deux enseignes à plat, une enseigne sur poteaux ainsi qu'une marquise;

ATTENDU la résolution 17-061 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer deux enseignes à plat, une enseigne sur poteaux ainsi qu'une marquise au 476-478, chemin de Knowlton – Lot 5 645 841, zone UC-5-L14.

ADOPTÉ

2017-06-193

5.3.10 35, rue Sinclair – Lot 4 266 542, Zone URA-18-K16

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à agrandir une section avant de la résidence existante;

ATTENDU la résolution 17-062 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à agrandir une section avant de la résidence existante au 35, rue Sinclair – Lot 4 266 542, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2017-06-194

5.3.11 64, rue Victoria – Lot 4 266 403, Zone URA-20-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à remplacer des fenêtres et des portes et à en modifier la couleur;

ATTENDU la résolution 17-063 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à remplacer des fenêtres et des portes et à en modifier la couleur au 64, rue Victoria – Lot 4 266 403, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2017-06-195

5.3.12 1149, chemin de Knowlton – Lot 3 940 065, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à installer une clôture ainsi qu'une terrasse et à modifier le revêtement extérieur;

ATTENDU la résolution 17-064 (et son addenda) du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant à installer une clôture ainsi qu'une terrasse et à modifier le revêtement extérieur au 1149, chemin de Knowlton – Lot 3 940 065, zone UC-1-M2, la condition « peinture blanche » étant applicable à la clôture.

ADOPTÉ

2017-06-196

5.3.13 81, rue Victoria – Lot 4 968 569, Zone UP-2-K15

ATTENDU le dépôt de demandes visant à :

1. installer une serre institutionnelle à caractère éducatif;
2. remplacer un recouvrement de toiture ainsi que de modifier la couleur de revêtement extérieur d'une remise;
3. installer une clôture autour de la serre institutionnelle ainsi que des autres aménagements de plantation extérieurs;

ATTENDU les résolutions 17- 065/066/067 du CCU et sa recommandation d'accepter les trois demandes;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte les demandes soumises pour le 81, rue Victoria – Lot 4 968 569, zone UP-2-K15, visant à :

1. installer une serre institutionnelle à caractère éducatif;
2. remplacer un recouvrement de toiture ainsi que de modifier la couleur de revêtement extérieur d'une remise;
3. installer une clôture autour de la serre institutionnelle ainsi que des autres aménagements de plantation extérieurs.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Lee Patterson invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.

2017-06-197

5.4.1 81, rue Victoria – Lot 4 968 569, Zone UP-2-K15

ATTENDU le projet visant à installer une clôture d'une hauteur de 2.4 mètres;

ATTENDU QUE l'article 38 du *Règlement de zonage no 596* fixe la hauteur maximale d'une telle clôture à 2 mètres;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 17-068 du CCU et la recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à installer une clôture d'une hauteur de 2.4 mètres au 81, rue Victoria – Lot 4 968 569, zone UP-2-K15.

ADOPTÉ

2017-06-198

5.4.2 216, rue Bondville – Lot 3 938 655, Zone UV-13-I13

ATTENDU le projet de reconstruction d'une galerie arrière détériorée empiétant par 0,7 mètre dans la bande de protection riveraine du lac;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toute construction dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de l'environnement considère que cette demande devrait être acceptée à la condition qu'une bande minimale de trois mètres attenante au lac soit revégétalisée;

ATTENDU la résolution 17-069 du CCU et la recommandation au Conseil d'accepter la demande, à la condition que la rive soit renaturalisée;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la reconstruction d'une galerie arrière détériorée empiétant par 0,7 mètre dans la bande de protection riveraine du lac au 216, rue Bondville – Lot 3 938 655, zone UV-13-I13, à la condition que la rive soit renaturalisée sur une bande minimale de trois mètres.

ADOPTÉ

5.4.3 Lot 3 939 397, Rue Bellerive, Zone URA-5-C11

La demande est reportée à la séance ordinaire du Conseil du 4 juillet 2017.

5.5 DEMANDE À LA CPTAQ

2017-06-199

5.5.1 Lot 4 992 004 – Demande d'exclusion de la zone agricole

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome doit effectuer des travaux de mise à niveau du système de traitement des eaux usées desservant le village de West Brome et situé sur le lot 4 992 004;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome doit entreprendre les démarches d'exclusion de la zone agricole requises afin de poursuivre les travaux;

ATTENDU QUE le lot 4 992 004 est présentement utilisé à des fins autres que l'agriculture et ce, en vertu de la décision 3820/024389 de la CPTAQ en date du 2 décembre 1980 autorisant l'utilisation du lot en question pour

des fins de loisirs;

ATTENDU QUE la superficie utilisée à des fins de traitement des eaux usées représente plus ou moins trois pour cent (3%) de la superficie du lot faisant l'objet de cette décision;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

ATTENDU QUE le projet n'occasionnera pas d'impact sur les activités agricoles du secteur et ne vise pas l'agrandissement du périmètre urbain;

ATTENDU QU' il existe deux espaces vacants à l'intérieur de la zone blanche, mais que ce critère de la Commission peut difficilement s'appliquer, compte tenu de la distance de ces derniers des infrastructures du réseau d'égouts existant depuis 1985;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome dépose une demande à la CPTAQ visant l'exclusion de la zone agricole du lot 4 992 004 pour fins de remplacement du système de traitement des eaux usées desservant le village de West Brome;

QUE le conseil mandate Lucy Edwards, directrice du service de la Gestion du territoire et directrice générale adjointe, pour signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'exclusion de la zone agricole ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

5.6 DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

N/A

2017-06-200

5.7 Règlement no. 08-0616 de la MRC Brome-Missisquoi – Conformité

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi a modifié son schéma d'aménagement par l'adoption du Règlement 08-0616 modifiant, lequel vise principalement à encadrer la renaturalisation et la revégétalisation de la bande riveraine sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE cette modification est entrée en vigueur le 25 avril 2017 et que la Ville doit se conformer à cette nouvelle modification dans les six (6) mois de la modification du Schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage no. 596* de la Ville est déjà conforme aux dispositions du règlement 08-0616;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme, à la MRC Brome-Missisquoi, la conformité du *Règlement 596 de zonage* de la Ville au Schéma d'aménagement modifié par le Règlement 08-0616 de ladite MRC.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants.

2017-06-201

6.2 Révision de l'imposition des pompiers à temps partiel

ATTENDU QUE de nombreuses régions administratives et municipalités du Québec éprouvent de la difficulté à retenir un plein complément de pompiers volontaires;

ATTENDU la diminution anticipée de l'effectif de pompiers volontaires de la Ville, dont plusieurs approchent ou sont déjà à l'âge de la retraite;

ATTENDU QUE le revenu annuel moyen d'un pompier volontaire au service de la Ville est de 6 000 \$ dont 10 % de ces heures sont obligatoires pour l'entretien des équipements de la municipalité et le maintien de leur compétence;

ATTENDU QUE ce revenu est actuellement imposé à ±40%, par les différents paliers gouvernementaux et que, le gouvernement supprimait, en 2015, le crédit d'impôt provincial de 1 000 \$ qui était accordé à un pompier de garde;

ATTENDU QUE le Conseil désire joindre sa voix aux nombreuses municipalités du Québec touchées par cette problématique et demande l'intervention du gouvernement provincial pour alléger les mesures fiscales applicables aux pompiers volontaires du Québec;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

- QUE le Conseil se déclare solidaire des nombreuses régions administratives et municipalités du Québec éprouvant de la difficulté à retenir un plein complément de pompiers volontaires;
- QUE le Conseil enjoint le Premier Ministre, monsieur Philippe Couillard, ainsi que son ministre des Finances, monsieur Carlos J. Leitão, à alléger les règles d'imposition applicables à tout pompier volontaire dont le T4-A indique un montant inférieur à 10 000 \$;
- QUE cet allègement prenne la forme d'une exemption complète pour le premier 10 000 \$, suivi d'une exemption progressive applicable à tout revenu annuel supérieur généré par un emploi de pompier volontaire;
- QUE le Conseil demande au greffier de transmettre une copie de la présente résolution au Premier Ministre du Québec, aux ministres des Finances et de la Sécurité publique et aux autres municipalités du Québec munies d'un service Incendie.

ADOPTÉ

2017-06-202

6.3 Demande au MTQ – Route 139

- ATTENDU la limite de vitesse de 70 km/h dans le secteur de la route 139 avoisinant l'Auberge West-Brome;
- ATTENDU les dépassements fréquents, dans ce secteur de la route 139;
- ATTENDU l'utilisation fréquente de « freins Jacob » par les camionneurs, dans ce secteur de la route 139;
- ATTENDU QUE la Ville estime que cette situation constitue un danger et une nuisance pour le personnel et la clientèle de l'Auberge West-Brome;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

- QUE la Ville demande au MTQ – pour le secteur de la route 139 avoisinant l'Auberge de West-Brome – d' :
- interdire les dépassements et diminuer la vitesse à 50km/h;

- interdire l'utilisation de freins Jacobs.

ADOPTÉ

**7. TRAVAUX PUBLICS
(SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)**

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes de contribution financière

2017-06-203

8.2.1 Canard en Fête

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **15 000 \$** à titre de contribution financière à l'édition 2017 du festival **Canard en Fête**.

ADOPTÉ

2017-06-204

8.2.2 Tour du Lac Brome

ATTENDU la demande d'aide financière des organisateurs de l'édition 2017 du Tour du Lac Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **10 000 \$**, à titre de contribution financière à l'édition 2017 du **Tour du Lac Brome**.

ADOPTÉ

2017-06-205

8.2.3 Chambre de commerce Brome-Missisquoi

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **15 000 \$** à titre de contribution financière à la **Chambre de commerce Brome-Missisquoi** pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-06-206

8.2.4 Wellness Center

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 537,50 \$** en paiement d'une assurance couvrant l'utilisation d'un bien ou d'un service particuliers pour l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-06-207

8.2.5 Église St-Paul

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil ratifie la dépense de **2 500 \$** à titre de contribution financière aux célébrations du 175^e anniversaire de l'église St-Paul.

ADOPTÉ

2017-06-208

8.2.6 Ligue des femmes d'Inverness

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **100 \$** à titre de contribution financière à la **Ligue des femmes d'Inverness** pour l'année 2017.

ADOPTÉ

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

2017-06-209

8.3.1 Canard en Fête

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement « Canard en fête », au parc Coldbrook, les 23-24 septembre 2017, aux heures prévues, selon les conditions de la note de service de la directrice de LSCLB.

ADOPTÉ

2017-06-210

8.3.2 Club nautique de Lac-Brome – Régates

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par les organisateurs de l'événement;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise et appuie la tenue de régates hebdomadaires sur le lac Brome aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2017-06-211

8.3.3 Brome Lake Books – Lancement de livre / Louise Penny

ATTENDU la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public par Brome Lake Books pour la tenue du lancement de livre de madame Louise Penny;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public pour le lancement de livre de madame Louise Penny le 26 août 2017, de 14h à 17h, au Parc Coldbrook, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2017-06-212 **8.3.4** **Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés – Randonnée cycliste**

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public, de 7h30 à 13h30, le 10 juin 2017, pour la randonnée cycliste de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, ladite autorisation incluant l'utilisation de la Caserne de pompiers par tout cycliste participant à la randonnée désirant y prendre une pause. Le tout en conformité avec la demande et les conditions énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2017-06-213 **8.3.5** **Cantine mobile**

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise « Camion de rue du Canard du Lac-Brome » à stationner sa cantine mobile au Parc des Lions pour vente de produits consommables, excluant alcool, selon les conditions de la note de service de la directrice des Loisirs et Services communautaires concernant la demande.

QUE la présente autorisation :

- ne s'applique pas lors d'événements préalablement autorisés par la Ville pour cette même période;
- est conditionnelle à l'obtention préalable par « Camion de rue du Canard du Lac-Brome » de tout permis ou autorisation requise par la Loi ou la réglementation municipale.

ADOPTÉ

2017-06-214 **8.4.** **Demande de subvention – Programme « Nouveaux horizons »**

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, la demande de subvention pour l'installation d'un gazebo au

Parc Prouty dans le cadre de l'édition 2017 du Programme
« Nouveaux horizons ».

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

2017-06-215

9.1 Achat d'immeuble

ATTENDU la résolution 2017-04-123;

ATTENDU le dossier Cœur Villageois;

ATTENDU le désir du Conseil de créer une véritable place publique dans le centre-ville (Knowlton) de Lac-Brome;

ATTENDU l'immeuble sis au 264, chemin de Knowlton et les négociations sur le prix menées pour la Ville par le directeur général, monsieur Gilbert Arel;

ATTENDU QUE sa contre-proposition d'achat 8 mai 2017 au montant de 385 000 \$, taxes en sus, était acceptée par le propriétaire de l'immeuble, monsieur Khalil Atakchiev, le 8 mai 2017;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette contre-proposition et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil ratifie la contre-proposition d'achat au montant de 385 000 \$, taxes en sus, soumise au propriétaire de l'immeuble par le directeur général de la Ville, monsieur Gilbert Arel;

QUE le Conseil autorise la dépense de ce même montant, ainsi que le paiement de toute taxe, frais ou droits applicables à l'achat de l'immeuble;

QUE cette somme soit payée à même le surplus affecté à la revitalisation du centre-ville de Lac-Brome;

QUE ledit achat ainsi que la dépense sont conditionnels aux résultats positifs des études présentement en cours.

ADOPTÉ

2017-06-216

10. VARIA

10.1 Politique de sécurité et confidentialité

ATTENDU le désir de la Ville de bonifier son offre de services en ligne;

ATTENDU QU' il est souhaitable d'adopter une « Politique de sécurité et confidentialité » encadrant les services offerts en ligne sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la « Politique de sécurité et confidentialité » et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte la « Politique de sécurité et confidentialité » encadrant les services offerts en ligne sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Peter Holman: Demande des précisions concernant une demande de dérogation mineure reportée à la séance du Conseil du 4 juillet 2017. Le directeur général répond à la demande.

Roger Hébert : Demande à la Ville d'ajouter certaines informations au bulletin municipal, notamment concernant la planification des travaux de réfection et d'entretien des rues et chemins municipaux. Le maire prend acte de la demande.

Stanley Neal : Demande des précisions concernant l'achat de l'immeuble sis au 264, chemin de Knowlton par la Ville. Le maire donne les précisions demandées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-06-217

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h10.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier